

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SPF66

19, Avenue de Grande Bretagne – 66025 Perpignan Cedex
contact.spf66@gmail.com | 06.27.47.15.37

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Mardi 12 mai 2026 – Salle du Tilleul, Castelnou (66300)

1. Informations générales

Date	Mardi 12 mai 2026
Heure d'ouverture	17h00 (accueil dès 16h30)
Heure de clôture	18h50
Lieu	Salle du Tilleul – 66300 Castelnou
Président de séance	Roger PAILLES, Président du SPF66
Secrétaire de séance	Eloi BELLIER
Scrutateurs	Bruno MARITON et Caroline SEMATISKI

2. Feuille de présence

Membres à jour de cotisation	222
Membres présents	32
Membres représentés (pouvoirs)	7
Membres absents excusés	12 (dont 5 sans pouvoir)
Membres absents non excusés	178
Total membres votants	39

Conformément aux statuts, il n'y a pas de quorum. Les décisions sont prises à la majorité des présents ou représentés. L'assemblée peut délibérer valablement.

Invités présents :

- Martine ROLLAND, conseillère départementale des PO, présidente déléguée Transition écologique - Environnement - Mer
- Olivier PICARD, directeur CNPF / CRPF Occitanie
- Olivier PAIRE, Chargé de mission Forêt et Prévention contre les incendies, Direction Eau et Environnement du département des PO
- Michel HUGE, Maire de Castelnou
- David AUSSEIL, adjoint au Maire de Castelnou
- Clémentine DEBAT-BURKARTH, cheffe de l'unité Forêt DDTM 66
- Frédéric AUTRIC, DDTM 66
- Roseline LABARRIÈRE-DUCHAMPS, présidente Fransylva Occitanie
- Daniel BAUX, président des COFOR 66 (communes forestières)
- Jean-Pierre SANSON, président de la Fédération des chasseurs des PO
- Jean-Roch CAZALS, directeur de la Fédération des chasseurs des PO

– Olivier BÉTOIN, président de l'association Bois et Énergie 66

3. Ouverture de la séance

Le Président Roger PAILLES ouvre la séance à 17h00 et remercie chaleureusement les membres présents, les invités et le Maire de Castelnou pour son accueil dans ce village classé parmi « les plus beaux villages de France ».

Mot d'accueil du Maire de Castelnou :

Le Maire exprime sa fierté d'accueillir des réunions dans ce village médiéval de renommée départementale et régionale. Il rappelle que la commune (environ 300 habitants) est divisée en quatre zones dont le village médiéval historique.

Il évoque la sensibilité de la commune aux enjeux forestiers depuis l'incendie de septembre 2024 : environ 800 pompiers mobilisés, 300 à 350 hectares de forêts et garrigues partis en fumée depuis la chapelle Saint-Martin, avec évacuation préventive du village. Il souhaite à l'assemblée une bonne réunion.

Constitution du bureau :

Président de séance	Roger PAILLES
Secrétaire de séance	Eloi BELLIER
Scrutateurs	Bruno MARITON et Caroline SEMATISKI

Le Président rappelle l'objet de la présente assemblée.

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, tel que communiqué dans l'invitation du 7 avril 2026, est soumis à l'approbation de l'assemblée :

1. Mot d'accueil et rapport moral du Président
2. Compte rendu financier de l'exercice 2025
3. Approbation des comptes, affectation des résultats et quitus au Conseil d'Administration
4. Compte rendu d'activité : Diego Garcia avec Bruno Mariton
5. Présentation et vote des nouveaux statuts
6. Renouvellement des administrateurs
7. Questions diverses
8. Intervention des invités et clôture de l'Assemblée

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Mot d'accueil et rapport moral du Président

Roger PAILLES prend la parole afin de présenter le bilan moral de l'exercice écoulé. Son intervention s'articule autour de trois axes.

Chiffres clés de la forêt des Pyrénées-Orientales :

Le Président rappelle les données structurantes du territoire forestier départemental : le département compte 160 000 hectares de forêt au total, dont 20 000 hectares de landes et 120 000 hectares de forêt de production. Il souligne que seulement 20 % de cette superficie fait l'objet d'une mobilisation effective de bois. S'agissant de la répartition par régime de propriété, les deux tiers environ — soit 64 à 65 % — relèvent de la forêt privée, le solde se répartissant entre les collectivités territoriales et la forêt domaniale gérée par l'ONF. Il est précisé que certains propriétaires institutionnels, tels que Groupama et la Banque Populaire, sont comptabilisés dans la forêt privée.

Rencontre avec M. le Préfet des PO, Pierre REGNAULT DE LA MOTTE :

Le Président rend compte d'une rencontre qu'il a eue avec M. Pierre REGNAULT DE LA MOTTE, Préfet des Pyrénées-Orientales, en compagnie de Monsieur Thomas PIENTINI. Cette audience poursuivait deux objectifs distincts.

Le premier visait à renforcer la représentativité de la forêt privée au sein des instances de concertation institutionnelles. Le syndicat a demandé à être systématiquement associé aux boucles de concertation, au titre de sa représentation des deux tiers de la superficie forestière du département.

Le second objectif concernait la mobilisation de fonds en faveur des propriétaires sinistrés par les tempêtes récentes. De nombreux propriétaires se trouvent dans l'impossibilité de rouvrir leurs pistes forestières, obstruées par des chablis, ce qui constitue un risque incendie majeur à l'approche de la saison estivale. Des démarches sont actuellement conduites à l'échelle nationale, notamment par Fransylva et le CNPF, en vue de débloquent des aides adaptées.

Dossier chasse et équilibre sylvo-cynégétique :

Le Président salue la qualité de la collaboration entretenue avec la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales et rappelle le rôle de la chasse en tant que mission de service public. Il présente les indicateurs suivants :

— Le taux de réalisation des plans de chasse s'établit à 95 %, plaçant le département parmi les meilleurs de France.

— Sur trois ans, 7 344 cerfs ont été prélevés, avec un niveau maximum annuel réajusté à la hausse de 370 individus supplémentaires cette année, soit une progression de 10 %.

— Sur la même période, 12 009 chevreuils ont été prélevés.

Le Président rappelle par ailleurs qu'un cerf occupe un territoire de chalandise de 3 000 à 5 000 hectares, ce qui rend indispensable une coordination interdépartementale, comme avec le département de l'Aude.

En conclusion, il invite l'ensemble des adhérents à faire remonter systématiquement toute information utile auprès des administrateurs, afin de permettre une réactivité optimale du syndicat.

Vote – rapport moral :

Voix POUR	Unanimité
Voix CONTRE	0
Abstentions	0
Résultat	✓ Adopté

6. Compte rendu financier de l'exercice 2025

Le compte rendu financier de l'exercice 2025 est présenté par Eloi BELLIER, trésorier du syndicat.

Contexte :

L'exercice 2025 est le premier exercice complet depuis l'arrivée de Diego Garcia (mars 2025) en remplacement d'Agnès (retraite, février 2025). La stratégie consistait à ne pas alourdir les charges tout en montant en compétence grâce à l'embauche d'un ingénieur à mi-temps. Ce pari est tenu.

Résultats financiers :

Poste	2025	2024 (référence)
Recettes totales	27 714 €	30 044 €
Charges totales	32 842 €	34 544 €
Résultat net	– 4 696 €	≈ – 3 000 €
Trésorerie (livrets + compte courant)	32 390 €	—

Points notables :

- L'écart de ~2 300 € entre 2024 et 2025 sur les recettes s'explique par des cotisations imputées sur 2024 au lieu de 2025 (non rectifiable a posteriori).

- Les produits comprennent : cotisations adhérents, subvention CD66 de 15 000 € (dernière année à ce niveau — réduite à 10 000 € en 2026 pour raisons budgétaires)¹ et prestations techniques de Diego Garcia (~2 500 €).
- La baisse des charges (–1 700 €) a été obtenue malgré une hausse de la masse salariale de ~3 500 €, grâce à la restitution du bureau à la Chambre d'Agriculture 66 (économies sur loyer et assurance).
- Le résultat corrigé de l'imputation des cotisations est d'environ –3 000 €, cohérent avec 2024.
- La trésorerie de 32 390 € absorbe le déficit et permet d'assumer la montée en compétence du syndicat. L'enjeu pour 2026 est de valoriser la compétence de Diego Garcia pour dégager un résultat positif.

6.1 Approbation des comptes et affectation du résultat

Roger PAILLES soumet les comptes de l'exercice 2025 au vote de l'assemblée.

Voix POUR	Unanimité
Voix CONTRE	0
Abstentions	0
Résultat	✓ Adopté
Affectation du résultat	Report à nouveau (– 4 696 €)

6.2 Quitus au Conseil d'Administration

Il est proposé d'accorder quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2025. Conformément aux bonnes pratiques, les membres du CA s'abstiennent de voter.

Voix POUR	Unanimité (hors CA)
Voix CONTRE	0
Abstentions	Membres du CA (s'abstiennent)
Résultat	✓ Adopté

7. Compte rendu d'activité – Diego Garcia avec Bruno Mariton

Le syndicat en chiffres :

Adhérents	222 (stable depuis 2022)
Nouveaux adhérents / an (environ)	~15
Surface représentée (2026)	~21 000 ha
Part du département (140 000 ha)	~1/7e

Gouvernance et ressources humaines

Sur le plan des ressources humaines, le syndicat a connu deux mouvements significatifs. Agnès CHEMIN a quitté ses fonctions en février 2025 pour faire valoir ses droits à la retraite. Diego GARCIA, ingénieur forestier, l'a rejoint en mars 2025 à mi-temps, à raison de deux jours et demi par semaine.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises depuis juin 2025, puis à trois reprises en 2026.

Sur le plan financier, Eloi BELLIER a procédé à la remise en ordre de la trésorerie du syndicat. Par ailleurs, l'outil de gestion Yapla a été déployé grâce au travail conjoint de Caroline SEMATISKI, de Eloi BELLIER et de Diego GARCIA. Ce dispositif permet désormais une gestion dématérialisée des adhérents, avec des adhésions et des paiements en ligne sécurisés, pleinement opérationnels. Enfin, un travail de redistribution

1. Erratum : en 2025, la subvention du CD66 était déjà de 10 000€.

des tâches administratives jusqu'alors assurées par le technicien a été engagé auprès des administrateurs, afin de lui dégager davantage de disponibilité pour les missions de terrain.

Partenariats

Le syndicat a poursuivi le développement de ses relations institutionnelles à travers des rencontres et présentations auprès de nombreux partenaires : le CNPF/CRPF, le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, le Parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes, l'Institut Méditerranéen du Liège (IML), le Pays Pyrénées Méditerranée, ainsi que la Région Occitanie. Le syndicat est également représenté au sein du Conseil d'Administration de Bois Énergie 66, au collège des producteurs, par Bruno MARITON.

Formation Fransylva National

Diego GARCIA et Bruno MARITON ont suivi la formation Fransylva destinée aux nouveaux administrateurs. Celle-ci comprenait une journée en présentiel à Paris, consacrée à la découverte de la structure et de ses adhérents, suivie de huit sessions de visioconférence bimensuelles portant sur les thématiques suivantes : communication et développement des adhérents, droit syndical, fiscalité forestière, droit en forêt, économie forestière et environnement. L'ensemble des supports pédagogiques est conservé à titre de ressource documentaire pour le syndicat.

Prestations techniques

Une missions techniques est à signaler au cours de l'exercice. Réalisée pour le compte de l'Union Grand Sud des communes forestières (UGSF), portait sur l'impact de l'exploitation forestière sur l'indice de biodiversité potentielle sur la commune d'Err, avec un inventaire IBP conduit avant et après exploitation. Cette prestation a été facturée environ 2 500 € HT (soit 3 000 € TTC). Cette étude incluait également une comparaison des engins de débardage.

Accompagnement des propriétaires :

L'accompagnement individuel des propriétaires forestiers a constitué un axe central de l'activité du syndicat. Des visites terrain ont été conduites pour l'évaluation de peuplements, l'élaboration de projets de gestion, ainsi que pour des opérations d'exploitation et de renouvellement. Des conseils individuels ont également été prodigués, en présentiel comme à distance, sur l'ensemble des sujets forestiers, avec l'appui de la juriste de Fransylva pour les cas nécessitant une expertise juridique spécifique.

Sur le volet collectif, plusieurs journées forestières ont été co-organisées avec le CNPF : la journée annuelle du liège, tenue en juin 2025 en partenariat avec l'IML, une journée DFCI à Castelnou, et une journée consacrée aux documents de gestion durable à Taillat. Des diagnostics forestiers ont par ailleurs été proposés aux propriétaires volontaires, couvrant la composition des peuplements, l'impact du gibier et le potentiel économique.

Le syndicat a également accueilli le Groupement de Développement Forestier de l'Ariège, soit une quarantaine de propriétaires, pour deux journées dans le Vallespir consacrées à la châtaigneraie — sylviculture et état sanitaire — en lien avec le département Santé des Forêts.

La seconde consistait en l'accompagnement du Syndicat des Forestiers privés de Cerdagne pour une exploitation de 1 000 m³.

Dégâts des tempêtes :

Toute la forêt privée du département a été affectée par les tempêtes récentes. Compte tenu du temps de travail disponible à mi-temps, il n'a pas été possible de procéder à un inventaire exhaustif comparable à celui conduit par l'ONF. Un sondage par voie électronique a été lancé auprès des adhérents afin de recenser les situations les plus critiques. Les cas les plus significatifs identifiés à ce stade sont les suivants : à Fenouillet, un groupement forestier a subi la destruction d'environ 1 200 m³ de pins, sur une superficie de 10 hectares déjà exploitée en coupe rase ; à Espira de l'Agly, dans le secteur de Montpins, l'impact est particulièrement sévère et concerne essentiellement de la forêt privée ; dans la châtaigneraie du Bas-Vallespir, les dégâts sont diffus et difficiles à quantifier propriété par propriété.

Bruno MARITON souligne à cet égard la nécessité de disposer de moyens humains supplémentaires pour être en mesure de répondre avec précision aux demandes de l'État et de ses services dans ce type de situation.

Défense des propriétaires :

Un suivi juridique est assuré pour les propriétaires éligibles, notamment dans les domaines suivants : gestion des accidents de chantier et insertion de clauses protectrices dans les contrats d'exploitation forestière.

Questions de l'assemblée :

Question d'un adhérent – intérêt de la cotisation volontaire obligatoire (CVO)

Un adhérent s'interroge sur les retombées concrètes de la cotisation volontaire obligatoire. Il est rappelé que la CVO est une taxe publique qui concerne la vente de bois², collectée par l'organisme France Bois Forêt (FBF). Les fonds ainsi réunis financent des projets au bénéfice de l'ensemble de la filière bois à l'échelle nationale, allant des campagnes de communication grand public aux travaux de recherche et développement — à titre d'exemple, la qualification du pin d'Alep en bois de structure.

Question d'un adhérent – Utiliser un drone pour cartographier les dégâts des tempêtes

Un adhérent soulève la question du recours à des drones pour cartographier les dégâts causés par les tempêtes.

Olivier PICARD (directeur CRPF Occitanie) explique que le CRPF dispose bien de deux drones à l'échelle nationale ; toutefois, le drone de grande taille — jusqu'alors programmable en vol hors vue — est désormais interdit d'utilisation en raison de la nouvelle réglementation européenne. Seul le petit drone, opérable en vol à vue, demeure utilisable. En amont des interventions de terrain, des images satellites haute résolution sont mobilisées afin de cibler les zones prioritaires. Il est par ailleurs précisé que le CRPF ne compte dans les Pyrénées-Orientales qu'une seule technicienne de terrain, Léa ROMEU.

8. Présentation et vote des nouveaux statuts

Eloi BELLIER présente les nouveaux statuts proposés par le Conseil d'Administration. Ils ont été rédigés par un groupe de travail en s'inspirant des statuts d'autres syndicats de propriétaires forestiers et de Fransylva. Ils ont été transmis aux adhérents avec l'invitation à l'AG, conformément au délai réglementaire.

Raisons et principaux apports :

- Augmentation du nombre d'administrateurs : Les nouveaux statuts portent le plafond à 18 administrateurs, pour une gouvernance plus étoffée et une meilleure couverture du territoire.
- Mise en conformité avec les actions réelles du syndicat et mise à jour des articles devenus caducs depuis 2015.
- Redéfinition des rôles du bureau (président, trésorier, secrétaire, secrétaire adjoint) afin de déléguer les tâches administratives aux élus et libérer du temps au salarié pour son travail terrain auprès des adhérents.

Aucune observation ni question n'est soulevée par l'assemblée.

Vote :

Voix POUR	Unanimité
Voix CONTRE	0
Abstentions	0
Résultat	✓ Adopté

9. Renouvellement des administrateurs

Départs :

- Charles VILAR : démissionnaire. L'assemblée lui adresse ses remerciements et ses applaudissements pour son engagement au sein du syndicat.
- Hélène PUECH : ne se représente pas. L'assemblée lui adresse ses remerciements et ses applaudissements. Propriétaire d'une forêt de chênes-lièges au Rimbau.

Renouvellements (candidatures écrites reçues) :

2. La CVO s'applique plus précisément aux « transactions commerciales de la filière bois »

Nom Prénom	Mandat jusqu'en
BAUBY Laurent	2026
ESCODIE Suzanne	2026
SORS Guilhem	2026

Titularisations (administrateurs provisoires → titulaires) :

Nom Prénom	Mandat jusqu'en
MARITON Bruno	2029
SEMATISKI Caroline	2029

Nouvelle candidature :

Yves MARTIN-CHAVE, propriétaire forestier à Saint-Laurent-de-Cerdans (120 ha de forêt). Anciennement expert-comptable et commissaire aux comptes pendant 30 ans, spécialisé dans le financement des entreprises innovantes. Il se reconvertit dans la gestion forestière depuis 4 ans. Mandat jusqu'en 2029.

Message du Président sortant :

Roger PAILLES annonce qu'il quitte sa fonction de Président du SPF66 après 11 ans de mandat. Il reste administrateur et conserve son mandat de représentant au CRPF Occitanie (renouvelé pour 3 ans). Il exprime sa volonté de rester en soutien à la nouvelle équipe et de servir de courroie de transmission avec le CRPF et les réseaux institutionnels.

Le prochain Conseil d'Administration se réunira le mercredi 20 mai pour procéder au renouvellement du bureau.

Composition du Conseil d'Administration après renouvellement (16 membres) :

ARMANGUÉ Henri	BAUBY Laurent	BELLIER Eloi	BÉTOIN Olivier
BLAY Philippe	CHABERNAUD Philippe	DRECHOU Thierry	ESCODIÉ Suzanne
LESAGE Sophie	MARITON Bruno	MARTIN-CHAVE Yves	PAGNON Alric
PAILLES Roger	QUINTANA Martin	SEMATISKI Caroline	SORS Guilhem

Vote :

Voix POUR	Unanimité
Voix CONTRE	0
Abstentions	0
Résultat	✓ Adopté

10. Questions diverses

Question d'un adhérent – Facturation électronique

Un adhérent s'interroge sur les obligations de facturation électronique applicables aux particuliers qui vendent du bois.

Il est précisé que, pour les personnes physiques, l'obligation de facturation électronique n'entrera en vigueur qu'à compter de septembre 2027. Dans l'intervalle, il est conseillé aux adhérents concernés de se familiariser avec les plateformes agréées disponibles, notamment celles proposées par les établissements bancaires.

Madame Roseline LABARRIÈRE-DUCHAMPS signale qu'un webinaire dédié à cette thématique est d'ores et déjà accessible sur le site de Fransylva. Elle indique par ailleurs que le syndicat a la possibilité de solliciter l'organisation d'une session spécifique à destination de ses adhérents, en présentiel ou en format replay.

11. Intervention des invités et clôture

Intervention d'Olivier PICARD – Directeur CNPF / CRPF Occitanie :

Présentation du CNPF

Monsieur PICARD rappelle que le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public, au même titre que l'ONF, dont le conseil d'administration est composé de propriétaires forestiers, souvent issus des rangs de Fransylva. La structure régionale Occitanie compte cinquante agents répartis sur treize départements. Dans les Pyrénées-Orientales, le CNPF est représenté par Léa ROMEU, technicienne à temps plein basée à Perpignan, et par Jean-Christophe CHABALIER, ingénieur compétent sur les départements de l'Aude et de l'Hérault. Le CNPF a pour mission de promouvoir la gestion durable des forêts privées à travers un accompagnement technique, notamment par l'agrément des Plans Simples de Gestion (PSG) et des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour les petites propriétés.

Priorités

Monsieur PICARD souligne que la couverture en PSG dans les Pyrénées-Orientales demeure insuffisante : environ 15 000 hectares seulement sont actuellement sous plan de gestion, sur les quelque 40 000 hectares attendus. La loi incendie de 2023 a par ailleurs créé cent nouvelles obligations de PSG dans le département, renforçant l'urgence d'agir. Les années 2025 et 2026 ont été particulièrement éprouvantes pour la filière, entre les incendies dans l'Aude et les tempêtes Nils et Pedro. Le CNPF accompagne les propriétaires sinistrés pour permettre la sortie des bois et redonner des perspectives à leurs forêts.

Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que des lignes budgétaires régionales — notamment en matière d'aide à la desserte et de renouvellement forestier — ne sont pas entièrement consommées dans les Pyrénées-Orientales. Il appelle à un effort collectif pour mieux informer et mobiliser les propriétaires afin qu'ils s'en saisissent. S'agissant des Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF), il précise que la collaboration avec le syndicat s'inscrit dans une logique de gestion durable sur le long terme, le CNPF n'ayant pas vocation à maintenir ces associations de manière pérenne.

Équilibre sylvo-cynégétique

Monsieur PICARD fait part d'une préoccupation majeure, partagée aux échelles régionale et nationale : la surpopulation de cervidés, conjuguée aux effets du changement climatique qui fragilisent les régénérations naturelles, fait peser une menace durable sur la filière bois. Moins de régénération aujourd'hui, c'est moins de bois disponible sur le marché dans dix à vingt ans. Il relève que l'ONF a d'ores et déjà commencé à suspendre certaines coupes dans ce contexte.

La position du CNPF est d'encourager les propriétaires à déclarer non seulement les dégâts constatés, mais aussi leurs projets de régénération et d'implantation, afin de disposer de données objectives permettant de cibler l'action et de maintenir un dialogue serein et constructif avec les acteurs cynégétiques locaux — sociétés de chasse et commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Il est enfin précisé que l'administration régionale exige désormais l'insertion d'un chapitre spécifiquement consacré à la chasse dans chaque PSG agréé.

Intervention de Martine ROLLAND – Conseillère départementale des PO (CD66), Présidente déléguée : Transition écologique - Environnement - Mer

Hommage au président Roger PAILLES

Martine ROLLAND s'adresse personnellement à Roger PAILLES pour saluer son parcours : six mandats consécutifs de maire (37 ans d'élu local) et onze ans de présidence du SPF66. Elle souligne le travail mené en collaboration amicale et efficiente avec le syndicat. Elle lui remet un cadeau symbolisant le département (représentation du Canigou et de Castelnou).

Le syndicat, partenaire incontournable du CD66

Madame ROLLAND souligne le rôle important que joue le syndicat dans le partenariat noué avec le Conseil Départemental. Une convention a été redéfinie en 2025, assortie d'un plan d'action par objectifs couvrant des thématiques transversales : prévention des incendies, DFCI, formation des équipes RISC et relations avec les services de l'État.

Elle relève que parmi les objectifs du CD66 il y a également un appui technique auprès des adhérents, dimension qu'elle qualifie d'assez singulière au regard de ce que proposent les syndicats forestiers d'autres départements. Par ailleurs, la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales bénéficie d'un soutien financier inscrit au budget de la délégation environnementale du Conseil Départemental.

Madame ROLLAND conclut en soulignant la place croissante qu'occupe la forêt dans les enjeux départementaux, au regard de sa multifonctionnalité — environnementale, écologique, économique et récréative. Elle appelle à l'élaboration d'une stratégie forestière concertée associant le syndicat, le CNPF, la COFOR et la Fédération des chasseurs, afin de répondre collectivement à ces enjeux.

Clôture

Le Président Roger PAILLES remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence, leur engagement et leurs contributions. Il déclare la séance close à 18h50. Une collation est proposée à 19h00.

12. Signatures

Le Président de séance
Roger PAILLES



Signature

Le Secrétaire de séance
Eloi BELLIER



Signature

Annexes

1. Feuille d'émargement
2. Liste des pouvoirs reçus
3. Rapport financier détaillé – exercice 2025
4. Nouveaux statuts (version adoptée)
5. Présentation Diego Garcia – compte rendu d'activité